

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 29 juin au 12 juillet 2022

1 Actualités européennes

- Présidence du Conseil de l'Union européenne : débat sur les priorités de la présidence tchèque avec le Premier ministre Petr Fiala
- Politique d'innovation : la Commission européenne présente un nouveau programme européen d'innovation
- Avenir de l'Europe : les dirigeants locaux et régionaux soutiennent l'appel à une Convention pour réviser les traités de l'Union européenne
- Pacte vert pour l'Europe : les villes et les régions présentent des mesures économiques pour aider les citoyens et les entreprises à surmonter la crise énergétique
- Comité européen des régions : M. Vasco Alves Cordeiro élu en qualité de président
- Guerre en Ukraine : les villes et les régions lancent une Alliance pour la reconstruction de l'Ukraine

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<p><u>18 juillet 2022</u></p>	<p>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - programme de la présidence tchèque - produits phytopharmaceutiques - marchés agricoles - mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) - aquaculture - déforestation - transport des animaux
-------------------------------	---	--

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Protection de la biodiversité : fixation d'objectifs de restauration de la nature

La Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 est un élément clé du Pacte vert pour l'Europe qui vise à mettre la biodiversité en Europe sur la voie du rétablissement d'ici à 2030.

Conformément à la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, l'objectif général de cette proposition de règlement est de restaurer les écosystèmes dégradés, en particulier ceux qui ont le plus grand potentiel pour capter et stocker le carbone.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 août 2022

- Utilisation durable des pesticides

La Directive (CE) 2009/128 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable a été adoptée en 2009 dans le but de réduire les risques et les impacts de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.

Cette proposition de règlement vise notamment à améliorer la mise en œuvre et l'application de la Directive (CE) 2009/128 afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » et du Pacte vert pour l'Europe.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 août 2022

- Flexibilité dans l'utilisation de la politique de cohésion pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine

Depuis le 24 février 2022, la Commission européenne a déjà présenté un certain nombre de propositions dans le cadre de l'initiative « Action de cohésion pour les réfugiés en Europe » (CARE) afin que tous les fonds disponibles au titre de la politique de cohésion 2014-2020 et du Fonds européen d'aide aux plus démunis soient rapidement mobilisés.

Cette proposition de règlement vise à faciliter l'utilisation des ressources de la politique de cohésion par les États membres et les régions afin de soutenir les mesures destinées à répondre aux défis migratoires résultant de l'agression militaire menée par la Russie.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 août 2022

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Gestion des déchets – rapport d'alerte précoce

Aux termes des directives (CE) 2008/98, (CE) 94/62 et (CE) 1999/31, la Commission européenne doit préparer un « rapport d'alerte précoce » visant notamment à évaluer les progrès accomplis par les États membres dans la réalisation de leurs objectifs en matière de recyclage des déchets urbains et des déchets d'emballages.

Dans ce rapport d'alerte précoce, la Commission européenne :

- évalue les performances des États membres en matière de gestion des déchets et leurs perspectives de réalisation des objectifs de recyclage pour 2025 et de l'objectif de mise en décharge pour 2035 ;

- recense les États membres qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de recyclage pour 2025 et leur fournit des recommandations sur la manière d'améliorer leurs performances.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 1^{er} août 2022

5 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 10/2022 : « Leader » et le développement local mené par les acteurs locaux facilitent l'engagement à ce niveau, mais leurs avantages supplémentaires ne sont toujours pas suffisamment démontrés

Lancée en 1991, la politique de développement rural participative et ascendante de l'Union européenne (« Leader ») a contribué à faciliter l'engagement local. Toutefois, sa démarche est coûteuse et ses processus d'approbation souffrent de lenteur. Plus de dix ans après la réalisation d'un premier audit, le Rapport 10/2022 publié par la Cour des comptes européenne conclut que peu d'éléments permettent d'affirmer que les avantages de l'approche « Leader » l'emportent sur les coûts et les risques qu'elle engendre.

- Rapport spécial 14/2022 : réaction de la Commission européenne à la fraude à la politique agricole commune

Selon la Cour des comptes européenne, certains des régimes d'aide de la Politique agricole commune (PAC) constituent la proie privilégiée des fraudeurs. Dans le Rapport spécial 14/2022, la Cour des comptes européenne dresse un panorama des risques de fraude qui pèsent sur la PAC et analyse la réaction de la Commission européenne face à ce phénomène. Bien que la Commission européenne a réagi à des cas de fraude aux aides de la PAC, elle devrait anticiper davantage certains risques, comme l'accaparement illégal de terres.

- Rapport spécial 16/2022 : utilisation des données pour l'évaluation de la politique agricole commune

Dans le Rapport spécial 16/2022, la Cour des comptes européenne estime que la Commission européenne n'a pas mis à profit le potentiel des mégadonnées pour analyser et orienter la politique agricole commune (PAC). Bien que la Commission européenne détient des volumes importants de données pertinentes pour la définition, le suivi et l'évaluation de la PAC, les outils et les données qu'elle utilise actuellement ne lui fournissent pas tous les éléments nécessaires à une élaboration éclairée de cette politique à l'échelle de l'Union européenne.

- Rapport spécial 17/2022 : la Commission européenne et les consultants externes – une gestion perfectible

La manière dont la Commission européenne engage et utilise les services de consultants externes ne permet pas de garantir une utilisation optimale des ressources ni de préserver pleinement ses intérêts. C'est ce que révèle le Rapport 17/2022 publié par la Cour des comptes européenne. Le cadre mis en place pour régir l'utilisation de ces services présente d'importantes lacunes avec des risques potentiels de concentration de prestataires de services, de dépendance excessive et de conflit d'intérêts.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer